

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20241104-DEL_24_08_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-08-01

MODIFICATION DE L'AVENANT N° 1 DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 30.10.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents : Mme Séverine GUILLOT, excusée ; M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 24-07-02 en date du 30.09.2024 portant approbation de l'avenant n°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Puis il expose ce qui suit :

Le département de Vaucluse informe la commune que le taux maximum de l'aide départementale étant de 70%, la demande de subvention concernant la rénovation du logement communal doit être modifiée en ce sens. L'autofinancement de la commune de cette opération s'élève quant à lui à 30 % du montant HT des travaux.

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel des opérations de travaux de la commune éligibles au CVA de l'avenant n°1 doit être modifié comme suit :

DESIGNATION OPERATIONS	MONTANT TRAVAUX HT	MONTANT DE LA DEPENSE HT A JUSTIFIER (ou JUSTIFIEE)	TAUX	SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAUX	12.325,00 €	12.325,00 €	70 %	8.627,50 €
RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL <u>Part transition écologique et énergétique</u>	29.899,20 €	8.672,16 €	70 %	6.070,51 €
RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL SIS 46 CALADE DU FOUR COMMUNAL	69.335,27 €	69.335,27 €	70 %	48.534,69 €
TOTAL				63.232,70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer la modification du plan de financement de l'avenant n°1 au CVA 2023-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de modifier l'avenant n°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives à l'avenant n°1 du Contrat Vaucluse Ambition 2023 – 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

A blue ink handwritten signature, likely belonging to Muriel Pontet, the secretary of the meeting.